

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008

Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-2-5

Séance du vendredi 26 septembre 2008

### **Soutien aux associations oeuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche Association "Prix Bartholdi" et Société des Amis des Universités de l'Académie de STRASBOURG**

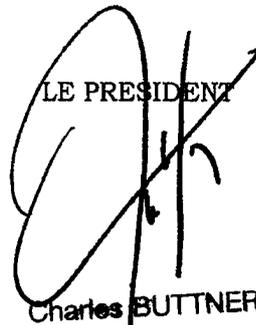
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-2<sup>e</sup>/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Association « Prix Bartholdi » pour l'organisation du Prix Bartholdi 2008,
- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la Société des Amis des Universités de l'Académie de STRASBOURG pour l'organisation des Prix de thèse 2008,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F025, chapitre 65, enveloppe 17321, nature 6574, fonction 93 du budget départemental.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER